

**Décision n° 7551 du 3 septembre 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ2125468S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 9283 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032378S),

Vu la décision n° 50089 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032374S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} octobre 2021 :

Guilhaumon	Rémi	NIGEND : 172 160
-------------------	------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2021 :

Demonchaux	Cédric	NIGEND : 175 331
Lecomte	Patrick	NIGEND : 186 436

Article 3

Les maréchaux des logis-chef dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2021 :

Haffner	Fabrice	NIGEND : 155 578
Giront	Raphaël	NIGEND : 158 658

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2021 :

Rouply	Guillaume	NIGEND : 308 222
---------------	-----------	------------------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 septembre 2021.

Le général,
commandant la gendarmerie des transports aériens,
J.-P. Gesnot